

Plan Local d'Urbanisme – DUNIÈRE SUR EYRIEUX

Compte-rendu synthétique de la REUNION PUBLIQUE

Mardi 4 Décembre 2018

Environ 40 personnes étaient présentes à cette réunion.

Ci-joint la présentation

Ouverture de la réunion – Monsieur le Maire

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et présente le cabinet BEAUR qui accompagne la commune tout au long de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire présente le contexte réglementaire imposé par le législateur : consommation modérée de l'espace, stopper l'étalement urbain, ...

Présentation du déroulement de la réunion–

Mme Marthouret présente le déroulement de la réunion : une explication générale sur le PLU (objectifs et contenu); présentation des premiers éléments de diagnostic; et réflexion sur les enjeux.

Présentation de la réglementation

Mme Marthouret présente l'évolution du contexte réglementaire (Loi SRU, Grenelle 2 et loi ALUR) qui encadre les révisions des Plans Locaux d'Urbanisme.

Echanges avec la salle

Un participant s'interroge sur la durée d'étude du PLU. Les élus souhaitent que le PLU soit finalisé fin 2019.

Présentation des premières données du diagnostic

Mme Mathouret présente ensuite quelques données du diagnostic socio-économique et de l'état initial de l'environnement (cf diaporama).

Echanges avec la salle

Plusieurs participants s'interrogent sur :

- les justifications du classement du site Natura 2000

Accès aux données de la DREAL Auvergne-Rhône par commune sur le site : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/portail-des-donnees-communales-r3543.html>

- le devenir des parcelles agricoles en friche, sur l'entretien de ces parcelles et sur le risque incendie

Le Maire rappelle les démarches annuelles du SDIS et de la mairie qui imposent aux propriétaires d'entretenir et de nettoyer les terrains à proximité des habitations.

Présentation des premiers enjeux

Mme Mathouret présente les premiers enjeux qui serviront à définir le projet de la commune et rappelle la problématique de la rétention foncière qui ne peut plus être prise en compte dans le projet.

Echanges avec la salle

Le débat a porté sur les 3 sites envisagés au nord de la RD : Mastenac, le village et la Planche.

Certains participants s'étonnent que les zones à urbaniser soient réduites.

La suite de la procédure

Mme Marthouret explique que la prochaine étape est la définition du zonage, l'évaluation environnementale du projet par le BE Ecoter et ensuite le vote en Conseil municipal.

Les services associés dont l'Etat disposeront de 3 mois pour donner leur avis. Le dossier sera ensuite mis à l'enquête publique durant 1 mois avec la présence d'un commissaire enquêteur. Un registre est mis à disposition des personnes qui veulent faire des remarques.

Clôture – M. Le Maire

Monsieur le Maire remercie les participants.

NOTA : Moyens utilisés pour informer la population

- Sur le site Internet de la Mairie,
- Affichage en mairie
- Distribution d'un flyer dans les boîtes aux lettres
- Information dans le dauphiné libéré le